

Don du citoyen Savigny, cultivateur à Chapelle-Guillaume, lors de la séance du 12 prairial an II (31 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don du citoyen Savigny, cultivateur à Chapelle-Guillaume, lors de la séance du 12 prairial an II (31 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 161;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13689_t1_0161_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

respecter aux frontières par leur valeur héroïque, il ne nous suffit pas de concentrer dans le cœur la reconnaissance à tant de généreux efforts, il faut encore de nouveaux sacrifices, et la société populaire de Brioude en aura toujours à faire tant qu'il lui restera et de la fortune et du sang.

Elle vous envoie, Législateurs, le reste du vil métal qu'elle possédait, 96 livres tant en or qu'en argent, deux quintaux de charpie.

Le comité de surveillance de la même commune envoie aussi 12 mars 7 onces 4 gros en argenterie, plusieurs chasubles, 12 chemises et 20 aunes de toile.

Si nos moyens répondaient au sentiment qui nous anime, si nous pouvions plus, nous vous offririons davantage, mais notre courage, nos bras et la dernière goutte de notre sang sont autant de propriétés à la nation et dont vous pouvez disposer en tout temps pour sauver la patrie et anéantir les tyrans et les traîtres.

Et vous, Augustes montagnards, toujours dignes de la confiance du souverain, continuez vos pénibles travaux; restez à votre poste jusqu'à ce que les peuples trompés sur la nécessité des despotes, secouent leurs chaînes et aient appris, à notre exemple, que la liberté caractérise la dignité de l'homme. »

ALLUYS (commissaire de la Sté popul.).

20

Le citoyen Mathurin Savigni fait don de 24 liv. en or.

Mention honorable insertion au bulletin (1).

Le citoyen Mathurin Savigny, cultivateur de Chapelle Guillaume, district de Nogent le républicain, département d'Eure et Loir, à qui les bienfaits de la Révolution ont fait recouvrer l'héritage de son père dont on l'avait dépouillé comme fils naturel, offre à la patrie la somme de 24 liv. en or (2).

21

Le citoyen Pierre-Nicolas Blain tanneur à Sens (3), d'une somme de 200 liv.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

22

Le 8^e bataillon des volontaires nationaux, n'ambitionnant que le titre de martyrs de la liberté, et d'autres récompenses que d'être honorés à ce titre, ainsi que leurs frères

d'armes morts à leurs côtés, renoncent, en faveur de la patrie, aux 700 liv. qui leur reviennent pour leur portion des prises faites à Zuitcohotte.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des finances (1).

Nous avons contribué à la victoire remportée à la bataille de Zuitcohotte sur les satellites des tyrans le 7 septembre 1793 écrit le 8^e bataillon des volontaires nationaux à l'Armée du Nord. Un grand nombre de nos frères d'armes sont morts à nos côtés. Pour prix de leur sacrifice et de leur courage, on les a honorés du nom glorieux des martyrs de la liberté. Et nous qui leur survivons, nous accepterions un prix différent du leur? Non, mourir pour la patrie, voilà la seule récompense que nous ambitionnons; que les 710 liv. qui sont dit-on, notre portion légitime des prises qui ont été faite à Zuitcohotte aillent à leur véritable destination, que la patrie en jouisse! C'est pour elle que nous conquérons et non pour nous en particulier. Ne sommes-nous pas assez dédommagés d'être devenus libres? Est-il pour nous un don plus doux que celui de la liberté? Non, nous le tenons de la nature. Nos pères l'avaient perdu par lâcheté, nous avons su le recouvrer par notre courage et nous le conserverons jusqu'à notre dernier soupir.

Que les tyrans apprennent que les Français ne se battent pas comme eux pour les grandeurs et les richesses; que la défense de leurs droits les guide seule dans les combats, et que le désintéressement est une de leurs moindres vertus (2).

23

Dupré, commissaire national près le tribunal du district de Saint-Girons, remet la finance de l'office de notaire qu'il occupoit dans la commune de Saint-Lizier (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

24

L'agent national près le district de Compiègne instruit la Convention que des biens d'émigrés ont été vendus moitié plus que leur estimation (5).

Le 2 de ce mois, écrit-il, l'on a adjugé pour 18.790 liv. 10 portions de biens d'émigrés estimés 10.865 livr. (6).

(1) P.V., XXXVIII, 222. Bⁱⁿ, 19 prair. (suppl^t).

(2) C 305, pl. 1136, p. 9.

(3) Yonne.

(4) P.V., XXXVIII, 222 et XXXIX, 116. Minute du p.v. (C 305, pl. 1136, p. 8). Bⁱⁿ, 19 prair. (suppl^t).

(1) P.V., XXVIII, 222. Bⁱⁿ, 16 prair. (suppl^t); J. Sablier, n° 1352.

(2) J. Matin, n° 710.

(3) Ariège.

(4) P.V., XXXVIII, 222.

(5) P.V., XXXVIII, 222. Bⁱⁿ, 22 prair. (1^{er} suppl^t).

(6) M.U., XL, 204; J. Sablier, n° 1352; C. Eg., n° 663.